

**Extrait du PV du Conseil scientifique de l'Ecole doctorale 4 (ED 4 : HISTAR) Histoire, Art et Archéologie, 1<sup>er</sup> décembre 2007. Mis à jour le 9 septembre 2013**

**Règles de valorisation des activités**

*Gestion de programme*

Dans le cas où il y a identité entre l'ED (Ecole Doctorale/Graduate College) et l'EDT (Ecole Doctorale Thématique/Graduate School), ce qui est le cas dans le domaine Histoire, art et archéologie, les règles générales de valorisation des activités doctorales comme activité collective relèvent du Conseil scientifique de l'ED4 « Histoire, art et archéologie » (niveau de la Communauté française).

-L'EDT porte le label « **Ecole doctorale thématique Histoire, art et archéologie** » **HISTAR (EDT 56)** (voir [www.histar.be](http://www.histar.be)).

On convient de rappeler aux organisateurs les règles d'utilisation du « label » « **Ecole doctorale thématique Histoire, art et archéologie HISTAR (EDT 56)** » : celui-ci ne peut être utilisé qu'après approbation d'un membre du Conseil scientifique et dans le cadre des modules validés par le Conseil Scientifique de l'ED 4.

*Gestion étudiante*

- Les commissions ou collèges doctoraux de chaque Académie sont chargées de "valider la formation doctorale" de chaque doctorant.

*Valorisation des activités*

Le conseil scientifique maintient ses recommandations applicables par chaque commission doctorale, suite à la note de janvier 2007 du FNRS (voir procès-verbal de la réunion du CS du 9 mai 2007, à l'ULB).

La formation doit comptabiliser 60 crédits dont les 15 crédits de la formation commune. La Formation commune est organisée par le Conseil Scientifique de l'ED.

Type d'activité	Durée	Niveau	Crédits	Observation
<b>Dans le cadre de l'EDT</b>				
Formation commune	3 séances	I	15	obligatoire 1 fois sur la formation
Séminaire en CFB	2 h	II/III	1	
Journée d'étude en CFB	8 h	II/III	4	
Colloque/Université d'été à l'étranger		II/III	5	*
Présentation d'une communication		II/III	5	*
				* dans une revue (ou un livre collectif)
Article scientifique		III	5	à comité de lecture
Livre scientifique à titre de seul auteur		III	10	
<b>Hors cadre de l'EDT</b>				
Encadrement méthodologique		III	max 10	à partir BAC2
Valorisation des acquis de l'expérience (VAE)		III	max 30	

### *Interprétations*

\* Un article scientifique : 5 ECTS. Ceci correspond au niveau III de la formation doctorale de l'ED4. On précise que les trois dernières catégories d'ECTS peuvent être cumulées et donc valoir 15 ECTS (assistance à un colloque international, présentation d'une communication, publication dans les Actes d'un colloque ou une revue internationaux).

\* En ce qui concerne les activités organisées par une institution (département, section, faculté) ou une académie et réservées à leurs doctorants, les niveaux I et II étant interacadémiques, le CS de l'ED4 demande que les doctorants inscrits à l'EDT HISTAR puissent valoriser leur participation à des activités organisées par une institution ou une académie, dans le cadre du niveau III de la formation doctorale, celui du portefeuille individuel

Pour rappel : l'organisation d'une journée généraliste interne à une institution ne remplace pas l'obligation de la formation commune.

\*Plutôt qu'encadrement « didactique », il faut indiquer encadrement « méthodologique » : participation à la direction et à l'évaluation de séminaires de recherche ou encadrement de stages de fouilles à partir du Bac 2, pour un maximum de 10 ECTS (niveau III).

Le Conseil scientifique suggère de valoriser l'expérience scientifique acquise par les doctorants dans le cadre de leur profession (VAE) pour un maximum de 30 ECTS.

\*Considérant qu'elles font partie des modalités d'obtention du diplôme et non de la formation, le Conseil scientifique n'est pas favorable à la valorisation des épreuves de confirmation, défense privée et soutenance publique. Néanmoins, le règlement des doctorats dans certaines Universités impose une valorisation de l'épreuve dite de confirmation à 15 ou 20 ECTS. Auquel cas, ces 15 (ou 20) ECTS sont à imputer au Niveau III.